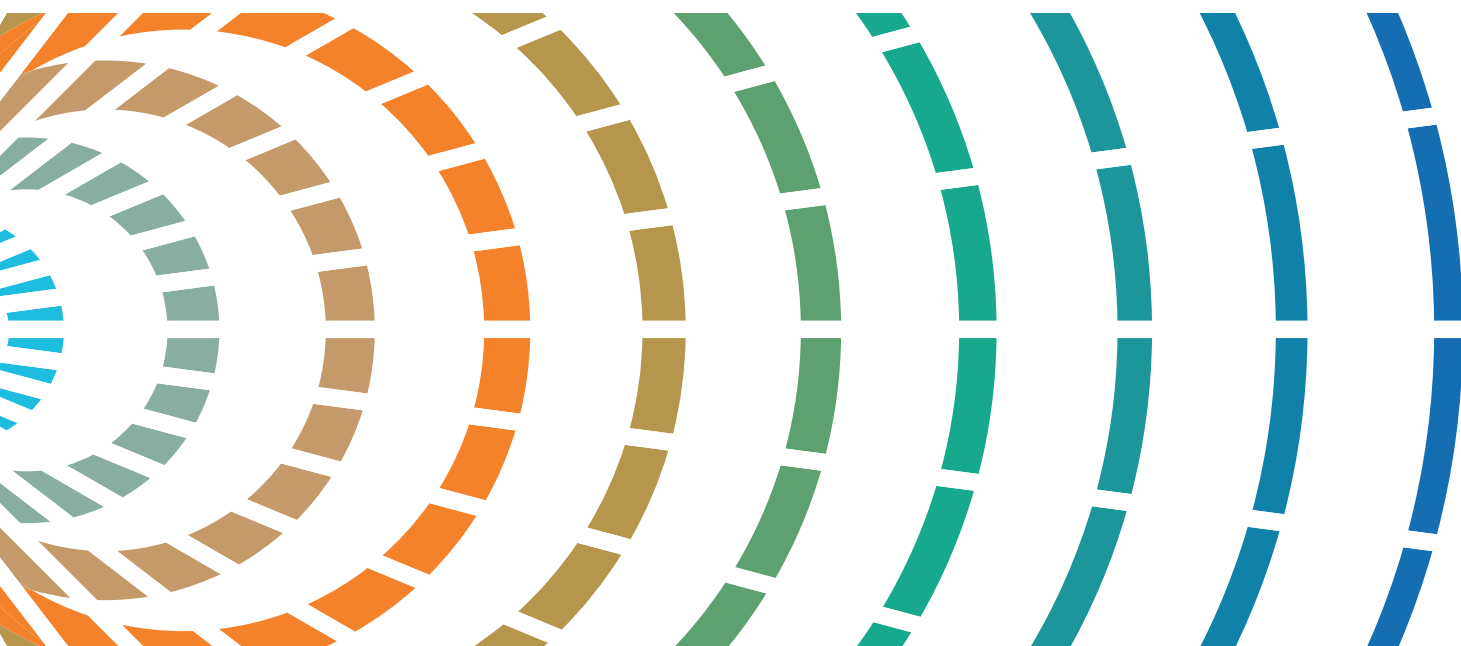


GUIDE ÉDITION 2018 DU PORTEUR DE PROJET



PROCÉDURES
D'ACCOMPAGNEMENT



ÉVALUATION
DES PROJETS



IDENTIFICATION
DES FINANCEMENTS



PROCÉDURES
DE LABELLISATION



CRITÈRES
DE SÉLECTION



Ce guide à destination des porteurs de projets présente l'accompagnement EUROBIOMED afin de s'assurer les meilleures chances d'obtenir des financements

Sommaire

Préambule	03
Les axes métiers du pôle	04
Valeur ajoutée de l'accompagnement projet EUROBIOMED	05
Les partenaires de votre accompagnement	06
EUROBIOMED vous accompagne dans votre processus d'innovation par la R&D	08
Procédures d'accompagnement	09
Gestion de la confidentialité et divulgation d'information	10
Évaluation et labellisation des projets	11
Quels types de financement ?	12
Check-list du porteur de projet	14
Vos contacts	16

Préambule

EUROBIOMED est l'accélérateur du développement de la filière santé, depuis la recherche fondamentale jusqu'au marché, au bénéfice des patients et de l'économie du sud de la France.

Fondé en 2009 par l'ensemble des acteurs de la filière santé des régions Occitanie Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pôle de compétitivité EUROBIOMED fédère à ses côtés tous les acteurs du territoire : enseignement, recherche fondamentale, translationnelle et clinique, centres d'innovation technologique, start-up et success stories industrielles. EUROBIOMED est avant tout un collectif qui vise à développer les interactions entre ces différents acteurs et à accompagner l'innovation et la croissance. Eurobiomed est également l'interlocuteur des pouvoirs publics afin de les accompagner dans la mise en place de réponses adaptées aux enjeux du secteur.

Ensemble, les 269 membres du collectif EUROBIOMED (dont 228 entreprises) constituent non seulement un formidable moteur de développement régional (172 projets de R&D représentant 718 millions d'euros d'investissement et plus de 720 emplois directs) mais aussi une source de solutions pour les millions de patients confrontés à des pathologies sévères : cancers, pathologies inflammatoires chroniques, maladies infectieuses, maladies (ré)émergentes, maladies neurologiques, maladies rares et orphelines.

EUROBIOMED offre des ressources et propose des solutions dédiées aux sociétés et aux organismes de recherche de la filière santé pour les aider à innover, à se financer, à se développer et à atteindre leurs objectifs stratégiques et commerciaux pour, *in fine*, améliorer la prise en charge et la vie des patients.

Basé à Marseille, Nice, Sophia Antipolis, Nîmes et Montpellier, EUROBIOMED compte un effectif de 12 personnes. Il est présidé par Xavier TABARY et dirigé par Émilie ROYERE.

EUROBIOMED, un acteur de poids en santé à l'échelle européenne

3



Les axes métiers du pôle

Eurobiomed travaille pour l'ensemble des acteurs de l'innovation en santé qui développent des produits ou services dans un des axes métiers du pôle.



Médicaments

pour la santé humaine et animale, répondant en particulier aux nouveaux besoins de la médecine personnalisée ; ce domaine à risque élevé, est à retombées économiques long terme mais très élevées.



Diagnostics

en particulier le diagnostic *in vitro* innovant et l'imagerie, améliorés au cas par cas, par l'usage des TIC. Le pôle est leader dans cette filière à retombées économiques à « moyen terme ».



Dispositifs Médicaux Implantables

en particulier les dispositifs rendus actifs ou intelligents, notamment grâce à l'usage des nouvelles technologies. Le pôle y est présent comme consolidateur d'une filière dont le retour sur investissement peut être plus rapide et les risques moins forts.



E-Santé

en particulier sur la validation médicale, clinique et économique de l'usage des TIC en santé. Le pôle contribue à structurer cette filière émergente en construction, dont les cycles de mise sur le marché sont courts.

Le pôle a également déterminé des priorités dans sa feuille de route en privilégiant les projets répondant aux défis mondiaux :

Médecine personnalisée | Maladies chroniques et vieillissement | Maladies rares

Enfin, le pôle s'appuie sur les disciplines d'excellence de ses territoires pour servir au mieux leur développement. Les thématiques de recherche prioritaires sont ainsi :

La cancérologie | L'immunologie | Les neurosciences | L'infectiologie | L'ophtalmologie

Valeur ajoutée de l'accompagnement projet EUROBIOMED

En vous engageant dans la démarche d'accompagnement mise en place par EUROBIOMED, vous renforcez la structuration de votre dossier-projet et augmentez vos chances d'obtenir un financement :

- **VOUS TESTEZ VOTRE PROJET**, son intérêt technologique et sa faisabilité, **auprès d'experts de la filière** : le Conseil Stratégique des Projets (CSP), en respect des règles de confidentialité et de conflit d'intérêts.
- **VOUS OPTIMISEZ VOTRE PROJET**, grâce aux relectures critiques et recommandations de l'équipe projet et des experts du CSP. EUROBIOMED dispose d'un réseau de consultants pour vous aider dans l'optimisation financière de votre projet.
- **VOUS AUGMENTEZ VOS CHANCES DE SUCCES**, grâce à l'expertise d'EUROBIOMED pour positionner votre projet, identifier les sources de financement public et privé, et vous accompagner dans le montage du dossier et son suivi.
- **VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL** *via* les services du pôle qui vous aident à produire, à commercialiser, à garantir la qualité réglementaire de vos produits / services et à trouver les fonds privés nécessaires au développement de votre projet et de votre entreprise.
- **VOUS RENFORCEZ LA VISIBILITÉ DE VOTRE PROJET ET DE VOTRE ENTREPRISE** auprès des partenaires d'EUROBIOMED, des acteurs institutionnels et de toute la filière santé, pour être un acteur reconnu, trouver de nouveaux partenaires et développer votre business.
- **VOUS VOUS APPUYEZ SUR EUROBIOMED** pour mettre en place les procédures et pour répondre aux obligations de suivi des organismes financeurs (éligibilité des dépenses, optimisation budgétaire, pilotage de vos projets, etc.).
- **VOUS PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LEQUEL NOUS PARTAGEONS LES RISQUES** entre EUROBIOMED et les partenaires industriels situés sur le territoire dans la prise en charge budgétaire de la prestation d'accompagnement de votre projet. Cette prestation d'accompagnement est constituée d'une part fixe et d'une part variable, cette dernière n'étant applicable qu'en cas d'obtention des financements espérés.

**Cet accompagnement est exclusivement destiné aux adhérents
à jour de leur cotisation**

L'accompagnement des projets de R&D, une expertise clef du pôle



Pour découvrir des exemples de projets accompagnés par le pôle depuis 2006, un book de projets est à votre disposition sur eurobiomed.org et sa version imprimée vous sera envoyée sur simple demande : contact@eurobiomed.org

Les partenaires de votre accompagnement

L'équipe du Pôle EUROBIOMED

Vous apporte conseils et recommandations pour le cadrage de votre projet, pour identifier des sources de financement en fonction du besoin et de vos possibilités d'engagement financier, pour le montage et le suivi de votre projet.



Emmanuel LE BOUDER
Chargé de mission projets



Morgane MILTGEN
Chargée de mission projets



Côme SALAMIDA
Chargé de mission projets

Le Conseil Stratégique des Projets (CSP)

Valide l'intérêt technologique et le positionnement de votre projet, renforce sa faisabilité, sa présentation. Ce Comité indépendant est composé de 14 experts métiers du secteur de la santé. Après vérification de potentiels conflits d'intérêts, un membre du CSP est nommé rapporteur de votre projet et participe à son amélioration par des relectures critiques et recommandations. Votre projet de R&D est labélisé par les membres du CSP réunis en commission et après audition du porteur de projet.



Bruno BUISSON
Neuroservice, Aix-en-Provence



Daniel LAUNE
Kyomed, Montpellier



Pierre CASELLAS
Personnalité qualifiée, Montpellier



Gérard LUZERGUES
CEISO, Marseille



Nathalie COMPAGNONE
ICDD, Meyreuil



Gérard MATHIS, Président du CSP
CisBio, Codolet



Pierre DELLAMONICA
CHU de Nice



Frédéric PRATE
Personnalité qualifiée, Nice



John DE VOS
CHU de Montpellier



Jean RINGOT
DMS – APELEM, Nîmes



Olivier FEDELI
SANOFI, Montpellier



Frédérique ROBERT-INACIO
ISEN, Toulon



Michel KACZOREK
Képhalios, Aix-en-Provence



Henri VIAL
CNRS, Montpellier

EUROBIOMED vous accompagne dans votre processus d'innovation par la R&D

Depuis l'identification de partenaires académiques ou industriels jusqu'au suivi des projets pendant et après leur financement, l'objectif d'EUROBIOMED est de favoriser la mise en œuvre de projets innovants à visée industrielle et d'en assurer les meilleures chances de financement puis de succès. Pour cela, l'équipe du pôle a construit un écosystème unique et accompagne les porteurs de projet sur tout type de projet de R&D, et dans toutes les phases de leur projet.

L'engagement d'EUROBIOMED vis-à-vis du porteur de projet souhaitant un accompagnement concerne les points suivants :

1. Émergence de projets

- Informations sur les Appels à Projets en cours et à venir (veille, campagnes d'information...)
- Réunions et rendez-vous projets
- Diagnostic personnalisé et individuel sur les projets de R&D et d'éligibilité aux financements nationaux et européens

2. Positionnement du projet

- Conseils et orientations sur le positionnement stratégique et compétitif du projet
- Identification du « bon » guichet de financement
- Aide à la recherche de partenaires (industriels, laboratoires, plateformes technologiques...)
- Décryptage des attentes des financeurs et contacts privilégiés avec eux pour mieux orienter les projets et valider leur intérêt

3. Montage et renforcement du projet

- Accompagnement et conseils sur le plan de développement, les aspects scientifiques et financiers, la stratégie de PI, le positionnement compétitif, le modèle économique...
- Aide à la formalisation du dossier et relectures critiques
- Validation du positionnement technique et stratégique du projet par l'intervention du Conseil Stratégique des Projets : accès à un comité de 14 experts métiers (industriels / académiques / cliniciens)
- Évaluation technico-économique
- Si besoin, recherche de financements alternatifs et/ou complémentaires

4. Soutien et présentation par le pôle devant les financeurs publics

- Le Pôle est votre porte-parole pour convaincre les financeurs publics du bien-fondé (scientifique, technologique, clinique, économique) de votre projet
- Courrier de soutien argumenté et formalisation des présentations pour les financeurs le cas échéant

5. Suivi durant le projet

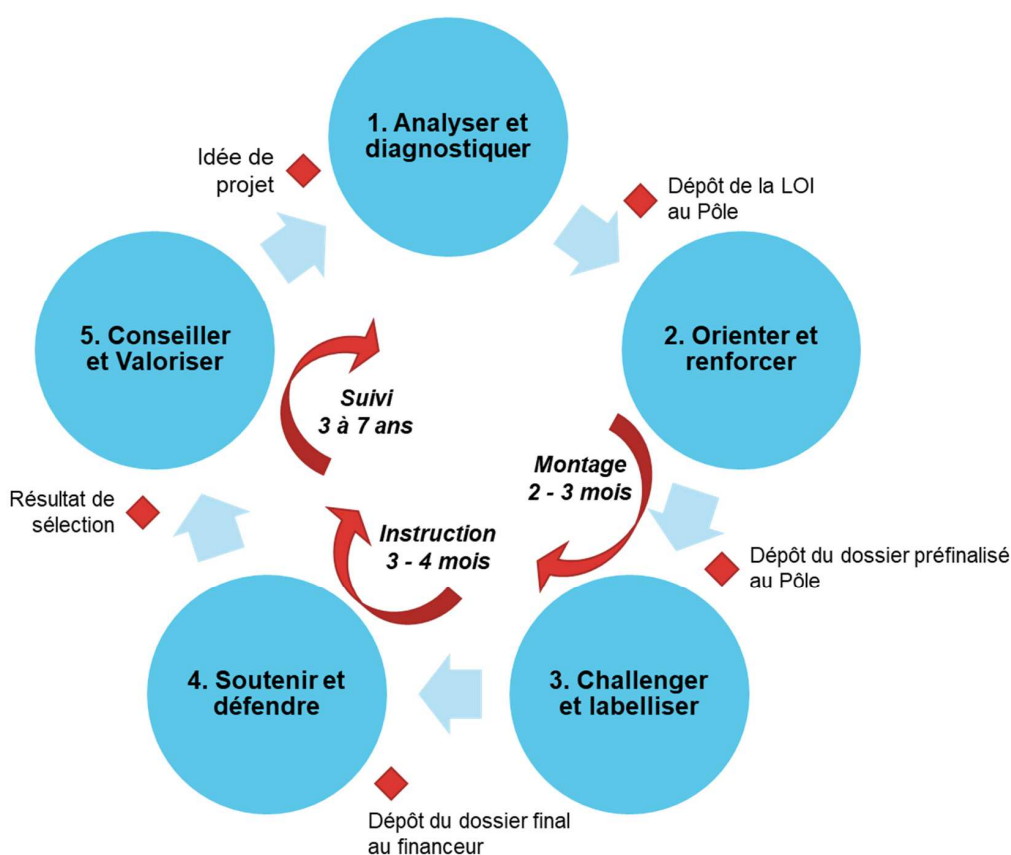
- Une réunion annuelle de suivi est organisée avec le pôle et les financeurs publics
- Communication et valorisation des résultats du projet (book des projets)
- Mise en relation directe avec le service CellComp d'EUROBIOMED chargé de l'accompagnement global de l'entreprise (développement préindustriel, aspect réglementaire, commercialisation, financement...)
- Un suivi par le pôle durant sept ans après la fin du projet avec le financeur

Cet accompagnement se concrétise par un contrat avec le porteur de projet ou le(s) partenaire(s) industriel(s) du territoire du pôle

Procédures d'accompagnement

L'évaluation indépendante des pôles de compétitivité, commandée par l'état en 2012, a classé EUROBIOMED parmi les pôles les plus performants sur la base notamment de son dispositif de labellisation particulièrement professionnel et de son processus de sélection des projets présentés.

Le pôle s'est engagé depuis sa création à évaluer, en toute équité et transparence, toute demande d'accompagnement et de labellisation quelles que soient la taille du consortium, des entreprises et l'envergure du projet. Pour certains appels à projets l'obtention du label EUROBIOMED est indispensable. Cette labellisation est fortement recommandée, pour les projets ANR, PRI, PSPC, PIA, qui seront regardés avec une plus grande attention. Les procédures d'accompagnement et de labellisation se matérialisent au travers d'un processus structuré, schématisé ci-dessous, et en respect de la charte de labellisation :



9

Eurobiomed,

- Présente / prévalide les projets auprès des financeurs en phase de montage du dossier
- Valide les projets auprès d'experts métiers avant dépôt aux financeurs
- Est votre porte-parole auprès des financeurs

Pour bénéficier d'un accompagnement optimal contactez le pôle dès l'idée de projet ou à minima à l'ouverture des appels à projets

L'accompagnement et la labellisation par EUROBIOMED vous engagent à :

1. Signer un contrat de prestation d'assistance avec le pôle.
2. Respecter les procédures mises en place par le pôle pour l'accompagnement du projet (timing, pièces à fournir, existence d'un protocole bien avancé d'accord de consortium entre les partenaires).
3. Inclure sur les supports de communication du projet (poster, présentation, rapport d'activité...) le logo et la mention de labellisation par le pôle EUROBIOMED le cas échéant.
4. Respecter les procédures de suivi du projet financé, mises en place par le pôle et remplir chaque année la fiche de suivi envoyée par EUROBIOMED.
5. Autoriser la publication des informations non confidentielles dans le catalogue des produits issus des projets du pôle.
6. Etre adhérent du pôle et à jour de sa cotisation sur toute la durée du projet pour le ou les partenaires industriels présents sur le territoire du pôle.

EUROBIOMED adapte son processus de labellisation et/ou de soutien aux différents types de financements publics (européens, nationaux, régionaux)

Gestion de la confidentialité et divulgation d'information

Le pôle EUROBIOMED accorde la plus grande attention à la confidentialité des données issues des projets de R&D, dans le respect des bonnes pratiques de protection et de sécurité des affaires.

1. Confidentialité

- Le Conseil Stratégique des Projets (CSP), le Bureau et l'équipe du pôle, ainsi que les éventuels experts externes sont liés par des contrats de confidentialité.

2. Conflit d'intérêt

- Le porteur de projet doit se prononcer sur l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt avec l'un des membres de la gouvernance du pôle et/ou du CSP. Dans ce cas, ce ou ces derniers n'ont pas connaissance du contenu du projet, ne peuvent pas être nommés rapporteur du projet et ne participent pas au processus d'examen et de labellisation.
- Un membre du CSP peut s'estimer en conflit d'intérêt et se retirer du processus d'évaluation du projet.

3. Divulgation d'information

- Un membre du CSP est nommé rapporteur du projet et est le seul à avoir accès au dossier complet pour son évaluation. Dans certains cas, si la thématique le demande, un deuxième membre du CSP peut intervenir en soutien sur l'évaluation du projet.
- Après financement d'un projet, le pôle communique uniquement sur les données publiques transmises par le porteur du projet et, après accord de celui-ci, les utilise pour la publication du book des produits issus des projets du pôle.

Évaluation et labellisation des projets

La décision de labellisation par le pôle est prise par le Conseil Stratégique de Projets (CSP), à la majorité de ses membres présents ou représentés, sur les recommandations du rapporteur du projet et éventuellement des experts externes. Cette décision est fonction de critères renforçant les chances de sélection du projet par les financeurs. Elle repose ainsi sur :

- la qualité du dossier présenté, appréciée au moyen d'une grille d'évaluation établie en fonction des critères (voir ci-dessous) attendus dans les différents appels à projets et par les financeurs,
- les réponses et précisions apportées lors de la présentation orale faite par le porteur de projet devant le CSP.

1. Critères liés aux impacts économiques sur le territoire

- Positionnement compétitif et débouchés commerciaux et industriels concrets.
- Création d'activité économique.
- Création et/ou rétention d'emplois.
- Pertinence économique (adéquation au modèle économique et à la stratégie des entreprises).
- Potentiel de propriété industrielle (droits d'exploitation) et intellectuelle (brevets).
- Viabilité économique : ratio coût du projet / création de valeur / chiffre d'affaires.
- Taille du marché potentiel, parts de marché visées et stratégie de pénétration.

2. Critères liés à l'excellence scientifique

- Qualité scientifique et positionnement compétitif documentés par rapport à l'environnement mondial.
- Originalité et degré d'innovation avérés et décrits.
- Potentiel de différenciation en termes de bénéfices pour les utilisateurs, les prescripteurs et/ou les payeurs.
- Pertinence des choix et des moyens techniques mis en œuvre.
- Transversalité et pluridisciplinarité.

11

3. Critères liés aux ressources, partenariat et gestion

- Qualité du partenariat (nature des acteurs, complémentarité, organisation, gouvernance).
- Répartition des financements entre les partenaires.
- Accord de consortium et partage de la propriété industrielle et intellectuelle.
- Existence et variété des financements déjà acquis.
- Réalisme des ressources et du planning par rapport aux objectifs.
- Contribution à l'attractivité économique et au rayonnement scientifique du territoire du pôle.
- Synergie avec d'autres projets du pôle.

Quels types de financement ?

Liste non exhaustive, nous vous invitons à suivre l'actualité des appels à projets sur www.eurobiomed.org

EUROBIOMED peut vous accompagner sur tout type d'appel à projets et de financement allant de 200 k€ à 50 M€

AI (Aide à l'innovation) BPI France

Éligibilité : projets de recherche industrielle et/ou de développement expérimental,

Bénéficiaires : entreprises

Budget : jusqu'à 3 M€ (en moyenne 750k€)

Type d'aide : Taux d'aide de 25 à 65 % du projet (sous la forme d'avance remboursable en cas de succès ou de prêt à taux zéro).

Calendrier : Pas d'appels à projets, programme ouvert tout au long de l'année

ANR (Agence Nationale de la Recherche)

Éligibilité : projets de recherche (fondamentale ou industrielle, ou de développement expérimental)

Bénéficiaires : entreprises, laboratoires académiques

Budget : jusqu'à quelques milliers de k€

Type d'aide :

- Entreprises = subvention jusqu'à 45 % des dépenses éligibles
- Laboratoires publics = subvention à 100 % des coûts marginaux

Calendrier : Appels à Projets Génériques et spécifiques (Labcom, appels internationaux, chaires industrielles,...)

Europe H2020 (FTI, SME instrument...) - Eurostars

Éligibilité : projets individuels ou collaboratifs

Bénéficiaires : entreprises, laboratoires académiques

Budget : entre 50 k€ et 5 M€ de dépenses

Type d'aide :

- Entreprises = taux de subvention compris entre 45% et 100%
- Organismes de recherche = subvention à 100%

Service spécifique d'accompagnement proposé aux membres

Calendrier : Variable en fonction des appels à projets

FUI (Fonds Unique Interministériel)

Éligibilité : projets de R&D collaboratifs (à minima 2 entreprises, 1 laboratoire de recherche), labellisés par un pôle de compétitivité

Bénéficiaires : entreprises, laboratoires académiques

Budget : entre 2 et 5 M€

Type d'aide :

- Entreprises = subvention jusqu'à 50 % des dépenses éligibles selon la taille
- Laboratoires publics = subvention à 100 % des coûts marginaux

Calendrier : 2 appels à projets par an

PIA (Programme Investissement d'Avenir) 2018

Calendrier : Variable en fonction des appels à projets. Contacter le pôle

PRI (Partenariats Régionaux d'Innovation) – Région PACA

Éligibilité : projets en phase de « faisabilité » ou de « développement et industrialisation »

Bénéficiaires : entreprises implantées en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget : Assiette minimale de travaux de 200 K€ en phase de faisabilité, 400 k€ en phase de développement et industrialisation

Type d'aide :

- 100 à 200k€ en subvention pour la « faisabilité »

- 200 à 500k€ en avances remboursables pour le « développement »

Calendrier : Pas d'appel à projets, programme ouvert tout au long de l'année

PSPC : Projets de recherche et développement Structurants pour la Compétitivité

Éligibilité : projets de R&D collaboratifs stratégiques

Bénéficiaires : entreprises, laboratoires académiques

Budget : entre 5 et 50 M€ de dépenses

Type d'aide :

- Entreprises = mix de subventions et d'avances remboursables jusqu'à 60 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise
- Organismes de recherche = subvention à 100% des coûts marginaux ou 40% des coûts complets

Calendrier : Pas d'appel à projets, programme ouvert tout au long de l'année

Labellisation : recommandée pour attester du caractère collaboratif du projet (taux d'aide réévalués)

Structuration de Filières (ex-PIAVE)

Éligibilité : Travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises (création d'unités industrielles partagées ou de plateformes de service, mise en commun de compétences techniques, mise en place d'outils collaboratifs)

Bénéficiaires : entreprises, organismes de recherche, entité représentative d'une filière

Budget : > 3 M€ de dépenses

Type d'aide : Subventions et avances remboursables (aide maximum de 50% des dépenses éligibles)

Calendrier : prochaine deadline au 13/06/2018

Quelques recommandations :

- **Prendre contact au plus tôt avec le pôle pour manifester son intérêt à déposer un projet**
- Suivre les AAP de la DGCIS, et de l'ANR en consultant régulièrement les sites :
 - DGCIS www.competitivite.gouv.fr
 - ANR <http://www.agence-nationale-recherche.fr>
 - BPI France www.bpifrance.fr
 - EUROBIOMED www.eurobiomed.org
- Suivre les AAP Europe :
 - www.horizon2020.gouv.fr
 - www.eurostars-eureka.eu
- Assister aux réunions organisées régulièrement par le pôle
- S'inscrire à la lettre de veille sur les AAP R&D collaborative – Médecine et Santé du Futur, en contactant Emmanuel Le Boudier par email : emmanuel.leboudier@eurobiomed.org

Check-list du porteur de projet

Les questions à vous poser avant de vous lancer dans un projet collaboratif innovant

« Un projet clair et précis... »

Décrivez votre projet en deux phrases

--

« ... original et novateur »

Avez-vous évalué :	Oui	Non	Ne sais pas	Vos questions
En quoi votre projet est original vis-à-vis de l'existant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ce qui différencie votre projet de la concurrence nationale ET internationale (scientifique et/ou industrielle) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vos résultats et connaissances qui devront être protégés (PI) ou acquis (licence) avant le début du projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

« Une vision du marché avec des débouchés concrets »

Avez-vous estimé :	Oui	Non	Ne sais pas	Vos questions
La taille du marché mondial potentiel que vous visez avec votre projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le segment sur lequel vous positionnez votre technologie, produit ou service ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le bénéfice pour les utilisateurs, les prescripteurs et/ou les payeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les moyens nécessaires pour vous positionner sur cette part de marché ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

« Un plan de développement cohérent »

Avez-vous défini :	Oui	Non	Ne sais pas	Vos questions
Un budget prévisionnel approximatif pour la durée du projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La trésorerie nécessaire ET suffisante pour le projet (règle des 1€ de fonds propres pour 1€ de subvention) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A priori, l'enchaînement des tâches nécessaires à la réalisation du projet (qui fait quoi, quels jalons) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A priori, la manière de valoriser votre travail (licence exclusive, développement interne, mise sur le marché d'un produit...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

« Une organisation pertinente pour des retombées partagées »

Savez-vous que :	Oui	Non	Ne sais pas	Vos questions
Vous avez l'obligation d'avoir des partenaires « réels » ET solides financièrement (attention à la distinction partenaires/sous-traitants) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chacun des partenaires du projet devra pouvoir bénéficier de retombées (à préciser dans l'accord de consortium) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En tant que chef de file, vous devrez mettre en place les moyens d'assurer la gestion du projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre projet doit avoir des retombées en termes d'activité économique sur le territoire (création et/ou maintien d'emplois) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour vous aider dans le montage et le financement de vos projets de R&D, contactez votre chargé de mission territorial ou l'équipe projet.

Contacts Projets au Pôle

Emmanuel LE BOUDER, Chargé de mission

emmanuel.lebouder@eurobiomed.org

Morgane MILTGEN, Chargée de mission

morgane.miltgen@eurobiomed.org

Côme SALAMIDA, Chargé de mission

come.salamida@eurobiomed.org

Eurobiomed

8 rue Sainte Barbe

13001 MARSEILLE

Tél 04.91.13.74.65

Fax 04.91.13.74.66

www.eurobiomed.org



est soutenu par



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

